

Objet : Tarif de vente des produits de la boutique - Musée Jules Verne

Réf. : 7.10.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.3.11) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de l'autoriser à fixer et modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de la Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que dans le cadre de l'enrichissement de la boutique du Musée Jules Verne, différents articles dont il faut fixer le tarif seront proposés à la vente.

Décide

Article 1. de fixer le tarif de vente des produits boutique suivants

Catégorie Livres :

- « Osez relire Jules Verne », édition Libro à 4€
- « Un hivernage dans les glaces », éditeur Libro à 2€
- « Le Château des Carpathes » éditeur Libro à 2€
- « 20000 lieues sous les mers » éditeur Belin à 5.90€
- « Deux ans de vacances », Grands classiques illustrés, éditeur Sarbacane à 29,90€
- « Le tour du monde en 80 jours », les Classiques, éditeur White Star Kids à 14,90€

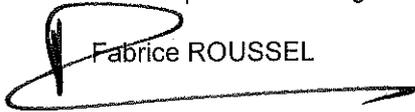
Catégorie divers produits :

- Une boîte à gâteaux : boîte manège Voyages gourmands DV à 9€
- Un kit calligraphie comprenant plume naturelle + plume bronze + encre à 12€

Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **02 AVR. 2024**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué


Fabrice ROUSSEL

mis en ligne le :

11 AVR. 2024